

est susceptible, et l'on sera étonné des résultats de cette institution, qui sont déjà sensibles. Certes s'il fallait supprimer toutes les institutions qui causent du mécontentement à certaines personnes intéressées à les faire disparaître, on serait bien en peine d'indiquer celles dont l'existence pourrait être maintenue.

Pour nous, qui savons par expérience le bien que fait le Dépôt de Livres, nous ne pouvons nous résoudre à croire que le gouvernement et la chambre se laisseront surprendre par le menées d'une vingtaine de libraires aussi incompetents qu'intéressés, se laisseront aveugler au point de contrecarrer les louables efforts, de nullifier le travail, le trouble et les sacrifices que le Surintendant s'est imposé pour établir l'excellente institution du Dépôt de Livres. Après tout, c'est l'opinion éclairée et désintéressée du Surintendant qui doit faire autorité en pareille matière et ce serait faire insulte au bon sens comme à sa position que de ne pas partager son avis.

TROIS MAITRES D'ÉCOLE.